



Municipalité de Montilliez

Tél. 021 881 49 12 - courriel : greffe@montilliez.ch

AVIS

En application de la législation sur la protection des arbres (art. 6 LPNMS) et selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP la Municipalité porte à la connaissance du public l'abattage suivant :

1 bouleau

sis sur la commune de Montilliez, à Sughens, parcelle 3274 propriété de Mercier Franciane.

Cet arbre sera remplacé par l'essence suivante :

1 bouleau

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant ses heures d'ouverture.

Toutes remarques ou oppositions peuvent être déposées par écrit auprès de la Municipalité d'ici au 13 février 2026 dernier délai.

La Municipalité

Poliez-le-Grand, le 15 janvier 2026